

La viabilité du régime de retraite canadien

Perspectives économiques et financières pour notre système de retraite canadien : Des régimes viables ?



Séminaire FTQ 2020 Retraite et Assurances, 10 mars 2020

Jean-Claude Ménard, ancien actuaire en chef du gouvernement du Canada (1999-2019)

1

Où serons-nous dans vingt ans ?

1. La viabilité du système de retraite canadien
2. Bonification RRQ/RPC en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019
3. Mécanismes d'ajustement automatique et incertitude future (Rapport actuariel du RPC au 31 décembre 2018)
4. Longévité accrue
 - Peut-on vivre jusqu'à 100 ans ?
5. Mon souhait pour 2040

2

2

Le système canadien de revenu de retraite mise sur la diversification de l'épargne

- Un système à trois piliers comportant des approches de capitalisation mixtes. Pas tous les oeufs dans le même panier
 - Programme de Sécurité de la vieillesse (SV) – une pension universelle de base et un supplément visant à réduire la pauvreté (capitalisation par répartition) – **Le coût passe de 2,5% à 3,2% du PIB à cause de la population vieillissante.**
 - Régime de pensions du Canada / Régime de rentes du Québec – régimes obligatoires à PD fondés sur les gains visant à fournir une rente de base à la retraite (partiellement capitalisés) – **La cotisation est stable à 9,9% / 10,8%.**
 - Régimes d'employeur et épargne individuelle assortie d'une aide fiscale – régimes volontaires visant à offrir un revenu de retraite suffisant (entièrement capitalisé) – **Le coût est fonction des prestations ou des cotisations versées.**
- Les deux premiers piliers remplacent environ 40 % des gains avant la retraite des travailleurs dont les gains se situent dans la moyenne.



Le système canadien de revenu de retraite est reconnu dans le monde pour sa capacité à s'adapter rapidement à l'évolution de la situation.

3

3



Qu'en pense les experts internationaux ?

La sécurité financière à la retraite est cruciale à la fois pour les individus et les sociétés car la plupart des pays font maintenant face aux effets sociaux, économiques et financiers de populations vieillissantes.

L'environnement économique actuel caractérisé par des taux d'intérêts historiquement bas et des perspectives de rendements sur les marchés à la baisse créent des pressions financières accrues sur les systèmes de revenu de retraite existants.

Pourtant, une comparaison des différents systèmes de retraite dans le monde n'est pas évidente. L'OCDE (2017a) a mentionné : "Les divers systèmes de retraite impliquent souvent plusieurs programmes. Classifier les systèmes de retraite et les différents régimes de revenu à la retraite est par conséquent très difficile."

4

4

Comment est calculé l'indice global de pension Melbourne Mercer

<ul style="list-style-type: none"> • Prestations • Design • Épargne • Fiscalité • Propriété foncière • Actifs de croissance 	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture • Actif total • Cotisations • Démographie • Dette du gouvernement • Croissance économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Législation • Gouvernance • Protection • Communication • Coûts opérationnels
↓	↓	↓
Suffisance	Viabilité	Intégrité
↓	↓	↓
40%	25%	35%
Canada B	B	C+

5

5

Les systèmes de retraite de 37 pays sont analysés

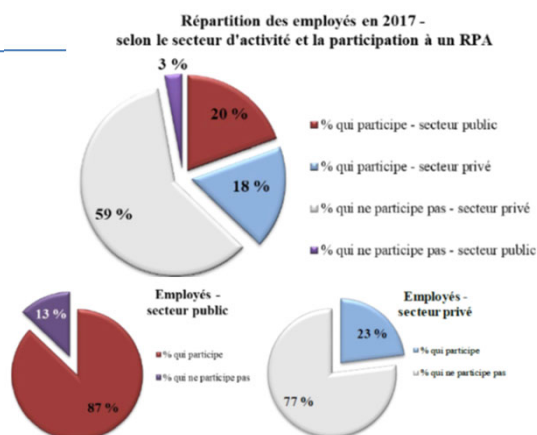


6

6

Catalyseurs de la bonification RPC/RRQ discutés en 2016 (et bien avant)

- Le déclin de la couverture des régimes d'employeur (en particulier dans le secteur privé)
- Le marché du travail en pleine transformation— une mobilité d'emploi accrue
- Crise financière 2008-2009
- **Une famille sur quatre approchant la retraite —1.1 million —est à risque de ne pas épargner suffisamment.**



Source: Couverture des régimes de pension agréés (RPA), Novembre 2019

Les ministres des Finances se sont mis d'accord sur les principes de l'expansion: modeste, graduelle et entièrement capitalisée.

7

7

Le RPC (RRQ) supplémentaire est financé par vos propres cotisations

- Chaque année de cotisation au RPC supplémentaire permettra aux travailleurs d'accumuler des prestations partielles additionnelles.
 - Des prestations complètes seront versées après 40 années de cotisation.
 - Aucune obligation au titre du service passé i.e. que les jeunes travailleurs actuels bénéficient le plus de l'expansion.
- Contrairement au régime de base, la principale source de revenu pour le RPC supplémentaire proviendra des placements.
 - Avec des taux de cotisation de 2 % / 8 %, les cotisations dépasseront les prestations jusqu'en 2058, d'où l'accumulation d'actifs imposants.
 - À maturité (i.e. après 2065), le financement du RPC supplémentaire : 30% cotisations et 70% revenus de placement alors que c'est l'inverse pour le régime de base (70%/30%).

Source: 30ième rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2018

8

8

Le RPC (RRQ) supplémentaire sera plus sensible aux taux de rendement sur les investissements

	RPC de base	RPC supplémentaire
Répartition de l'actif	Revenu fixe : 30 % Actions : 70 % Volatilité : 10,7 %	Revenu fixe : 50 % Actions : 50 % Volatilité : 6,6 %
Taux de rendement réel moyen 2019-2093 (net des charges)	4,0 %	3,4 %

Source: Tableaux 68 à 71 du 30ième rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2018

Une diminution de 1 % du taux de rendement basé sur la meilleure estimation se traduit par :

- une augmentation d'environ **9 %** du taux de cotisation minimal pour le RPC de base.
- une hausse **36 %** des taux de cotisation minimaux supplémentaires

Le risque d'investissement est plus important dans le RPC bonifié que dans le RPC de base. Dès lors, les **mécanismes d'ajustement automatique ET la politique d'investissement** sont d'une importance primordiale.

9

9

Viabilité du RRQ/RPC

- Le RPC et le RRQ sont en bonne santé financière

- ratio actifs/prestations (Actifs totaux d'environ \$500 milliards soit plus de six fois les prestations annuelles versées)

Source: Rapports actuariels sur le Régime de pensions du Canada et sur le Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2018, déposés en décembre 2019

- Mécanismes de gouvernance du RPC

- Révision régulière des ministres des Finances à tous les trois ans (Le Québec y participe activement)

- Mécanismes d'ajustement automatique du RPC

- Régime de base (partiellement capitalisé)
- Régime additionnel (pleinement capitalisé)

10

10

Les mécanismes d'ajustement automatique du **RPC de base** constitue un filet de sécurité en cas d'impasse politique (en vigueur depuis 1998)

Dispositions sur les « taux insuffisants »

Si le taux de cotisation minimal est supérieur au taux de cotisation prévu par la loi (9,9%)

ET

Si les ministres fédéral et provinciaux des Finances n'arrivent pas à s'entendre pour relever ou maintenir le taux prévu par la loi

ALORS les dispositions sur les taux insuffisants s'appliquent



- Le taux de cotisation augmente de la moitié de l'excédent sur une période de trois ans
- Les prestations sont gelées jusqu'au prochain rapport actuariel (dans trois ans)
- Le prochain rapport actuariel réévalue la situation financière du régime

11

11

Le Règlement sur la viabilité du **RPC supplémentaire** est un mécanisme d'ajustement automatique qui prévoit des mesures par défaut

- Les dispositions relatives à la viabilité financière ne seraient appliquées que si :
 - un écart important est constaté entre les TCMS et les taux supplémentaires respectifs prévus par la loi (2%/8%) et
 - les ministres fédéral et provinciaux des Finances ne prennent aucune mesure au sujet de l'écart.

Tout comme pour le RPC de base, les ministres assument la responsabilité au premier chef de la situation financière du RPC supplémentaire

12

12

Les règlements relatifs à la viabilité financière du **RPC**
supplémentaire visent à :

- Préserver la viabilité financière du RPC supplémentaire (c'est-à-dire empêcher à la fois la sous-capitalisation et la surcapitalisation)
- Assurer la stabilité des taux de cotisation
- Réduire le risque de diminution des prestations et/ou de hausse des taux de cotisation à l'avenir

13

13

Règlements relatifs à la viabilité financière du **RPC**
supplémentaire – **Déclencheurs de mesures**

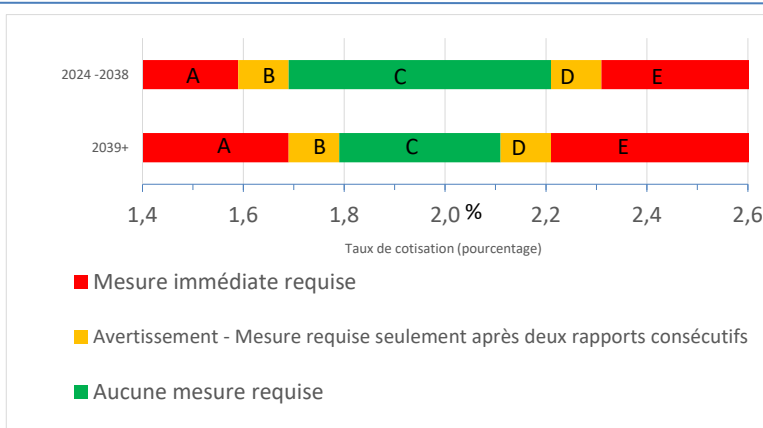
De combien, et pendant combien de temps, les taux de cotisation minimaux supplémentaires (TCMS) peuvent-ils s'écarter des taux prévus par la loi (2%/8%) avant que des mesures ne soient requises?

Source: Étude actuarielle #20, Bureau de l'actuaire en chef, octobre 2018

14

14

Trois zones de déclenchement : du vert au rouge



Les fourchettes vertes plus larges aux premières années réduisent la fréquence et l'ampleur des ajustements

Les fourchettes vertes plus larges du côté de l'excédent atténuent le risque de réduction des prestations et/ou de hausse des cotisations.

Source: Étude actuarielle #20, Bureau de l'actuaire en chef, octobre 2018

15

15

Règlements relatifs à la viabilité financière du RPC supplémentaire – Mesures requises

SI

- les TCMS s'écartent dans une trop grande mesure des taux de cotisation prévus par la loi (2%/8%) et/ou pendant trop longtemps,
et
- les ministres des Finances ne s'entendent pas sur les mesures à prendre

Source: Étude actuarielle #20, Bureau de l'actuaire en chef, octobre 2018

16

16

Principaux mécanismes d'ajustement

- Ajustement des prestations des bénéficiaires actuels
 - Modifier l'indexation des prestations en cours de versement pendant une certaine période (6+ ans)
 - Limiter l'ajustement de l'indexation : 60 % - 200 % de l'IPC
 - Ne pas réduire les prestations d'une année à l'autre
- Ajustement des prestations des bénéficiaires futurs (cotisants actuels)
 - Multiplier le montant de départ par le « multiplicateur de prestations » (selon l'année de réception des prestations)
 - Faire correspondre le multiplicateur de prestations à la valeur de l'indexation supplémentaire/non réalisée
- L'augmentation des taux de cotisation (2%/8%) est aussi prévu dans le cas d'un déficit important.

Source: Étude actuarielle #20, Bureau de l'actuaire en chef, octobre 2018

17

17

Les ajustements peuvent être renversés

- La première mesure à prendre lorsque les dispositions de viabilité sont activées consiste à renverser les ajustements antérieurs dans le sens opposé au régime supplémentaire.
 - Ce renversement doit être effectué dans la mesure où les TCMS sont rétablis aux niveaux prévus par la loi, au sens de l'annexe 2 de la loi (2%/8%).

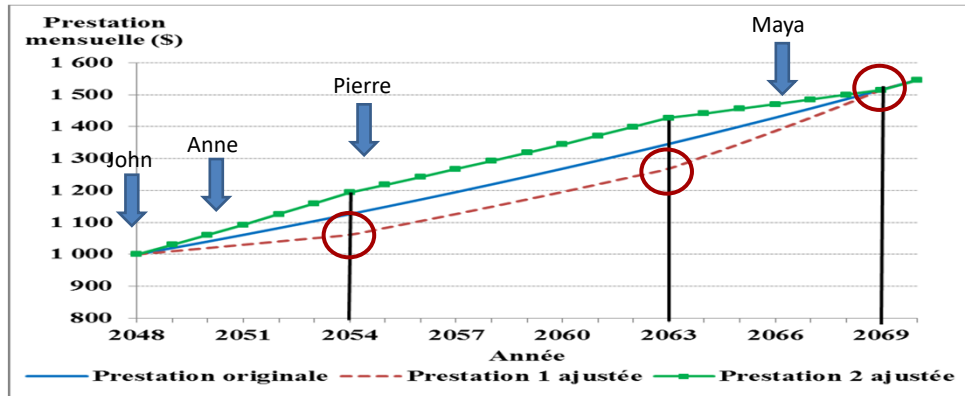
Source: Étude actuarielle #20, Bureau de l'actuaire en chef, octobre 2018

18

18

Les prestations en cours de versement ne peuvent être réduites; seule l'indexation future peut être ajustée

Exemple d'évolution des prestations initiales et des prestations rajustées avec redressement ultérieur des ajustements



John est retraité en 2048, Anne le devient en 2050, Pierre en 2054 et Maya en 2066.

Source: Étude actuarielle #20, Bureau de l'actuaire en chef, octobre 2018

19

19

Incertitude des résultats (Annexe E)

- Politique de placement à 70%/30% pour le régime de base (test en 2033)
 - Probabilité de 6% d'une perte nominale cumulative de 10% sur 3 ans. La probabilité augmente à 14% avec un portefeuille 100% en actions. Le taux de cotisation passe de 9,7% à 10,2% (le taux de la loi est 9,9%).
- Politique de placement à 50%/50% pour le régime supplémentaire (test en 2048)
 - Probabilité de 80% de se situer dans la zone verte (aucun changement requis); seulement 1% de se retrouver dans la zone rouge de déficit contre 13% d'être en surplus. La probabilité de se situer dans la zone verte diminue à 57% avec un portefeuille 100% en actions. La probabilité d'être en surplus augmente à 26% et celle d'être en déficit à 16%.

Source: 30^{ième} rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2018

20

20

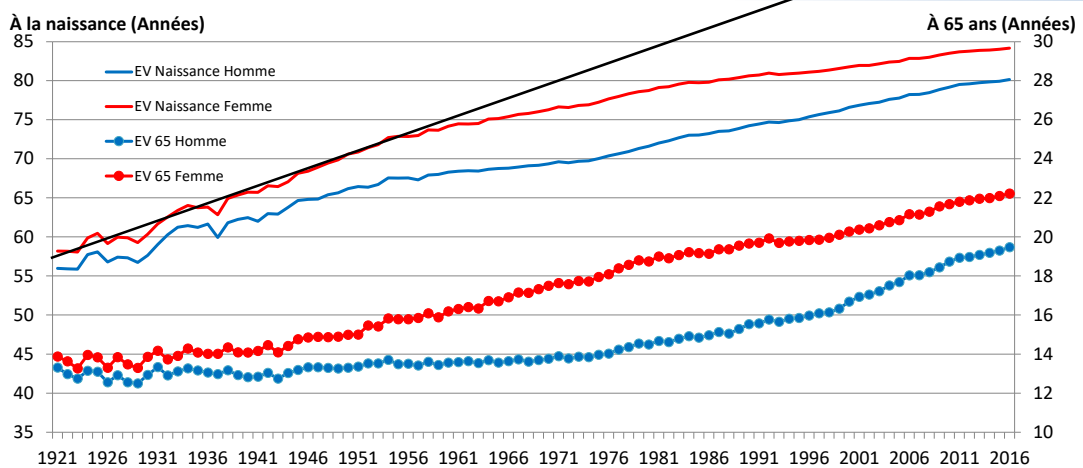
Longévité accrue

Déjà coûteuse, la retraite le deviendra encore plus avec les améliorations de la longévité
... mais nous sommes mortels

21

21

Espérance de vie à la naissance et à 65 ans (par année civile)



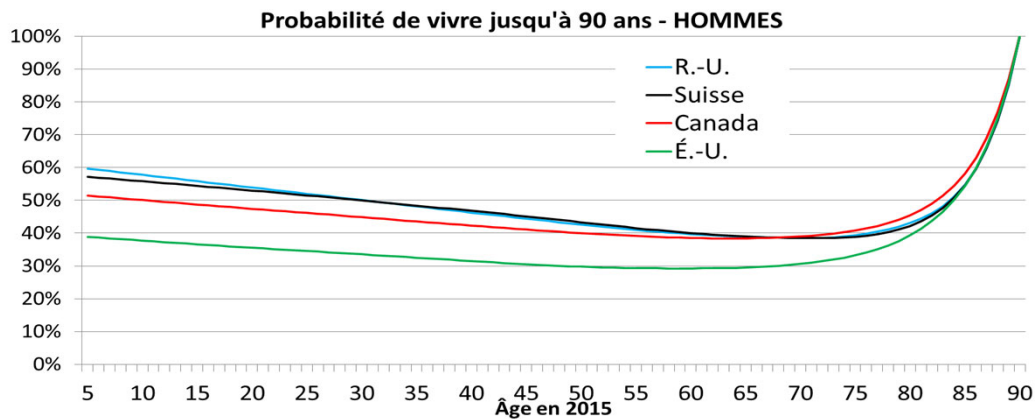
Source : Base de données sur la longévité canadienne, Université de Montréal; Statistique Canada

Source: Présentation à l'institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, Bureau de l'actuaire en chef, avril 2019

22

22

Près de la moitié des hommes canadiens qui ont 20 ans aujourd'hui devraient vivre jusqu'à 90 ans (58 % des femmes)



Sources : UK Office for National Statistics, Confédération Suisse – Office fédéral de la statistique, 27^e Rapport actuariel sur le RPC, 2015 OASDI Trustees Report

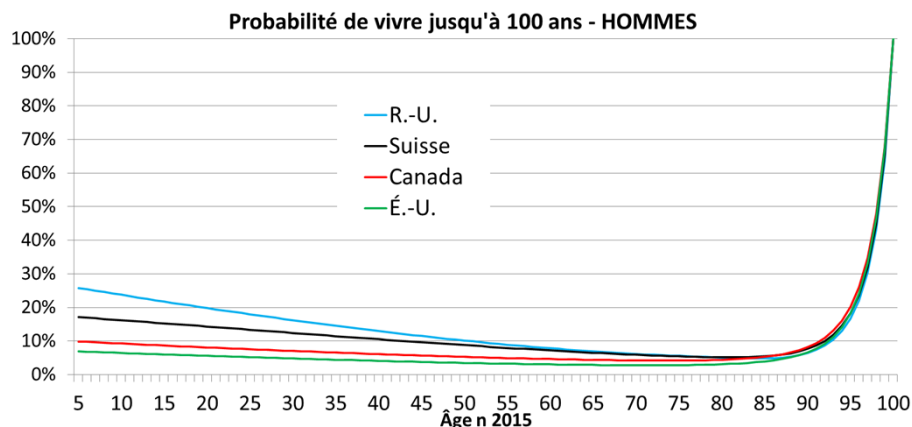
Conséquence : Les régimes de retraite coûtent chers.

Source: Présentation à l'institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, Bureau de l'actuaire en chef, avril 2019

23

23

8 % des hommes canadiens qui ont 20 ans aujourd'hui devraient vivre jusqu'à 100 ans (14 % des femmes)



Sources : UK Office for National Statistics, Confédération Suisse – Office fédéral de la statistique, 27^e Rapport actuariel sur le RPC, 2015 OASDI Trustees Report

Conséquence : L'immortalité n'est pas pour demain.

Source: Présentation à l'institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, Bureau de l'actuaire en chef, avril 2019

24

24

Mon souhait pour 2040

- Que la couverture des régimes d'employeurs augmente.
- Que la sévérité de la crise financière de 2008-2009 ne se reproduise jamais.
- Que les mécanismes d'ajustement au RPC ne soient jamais appliqués sauf en cas de surplus (pour la partie bonifiée).
- Que les changements climatiques ne deviennent pas l'apocalypse que certains prédisent.
- Que le système canadien de retraite à trois piliers demeure efficient.

25

25

Le système canadien à trois piliers demeurera efficient s'il continue de remplir les fonctions suivantes

- Viabilité financière
 - Incitations à l'épargne-retraite et au maintien dans la population active – *Piliers 2 et 3*
 - Coût économique raisonnable du régime de pension public (% du PIB) – *Piliers 1 et 2*
 - Diversification des modes de financement – *Piliers 1, 2 et 3*
 - Diversification des sources de revenu de retraite – *Piliers 1, 2 et 3*
- Viabilité sociale
 - Réduction de la pauvreté chez les personnes âgées – *Piliers 1 et 2*
 - Réduction des inégalités de revenu – *Piliers 1 et 2*
 - Maintien du niveau de vie à la retraite – *Piliers 2 et 3*

26

26

Merci de votre attention